

**CDEN Haute-Garonne du 11 janvier 2017 :   
Refondation de la mixité sociale à Toulouse**

Mme la vice-présidente du CD 31,   
M. L'’IA-Dasen 31,   
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

L’Unsa Education accueille plutôt favorablement le projet de refondation de la mixité sociale qui est enclenché depuis maintenant plusieurs mois sur l’agglomération toulousaine. Nous avons pu signifier à chaque étape combien la méthode de concertation a été appréciée même si un sentiment d’un petit jeu de cache-cache a pu s’installer. Les propositions administratives ont évolués, les représentants des personnels ont pu être écoutés et parfois entendus.  
Les politiques publiques ont pour l’instant échoué à construire un « vivre ensemble » dans Toulouse. Comme dans la plupart des villes, il y a, à Toulouse, une séparation spatiale des différentes catégories sociales ; une séparation que tout le monde voit. C’est ce problème, de grande ampleur, que les responsables politiques doivent affronter. Pour autant, il ne faut pas ne rien faire au prétexte que cela ne sera pas assez. L’ambition affichée par le conseil départemental est positive. Si la fermeture d’un établissement scolaire est forcément un échec ; ne rien faire face à l’échec serait pire. Cette fermeture est le choix du département, nous souhaitons qu’il amène des réussites pour les élèves concernés.

Bien sûr, tout n’est pas parfait : le projet global qui comprend la reconstruction de 2 collèges n’est pas encore totalement ficelé. Par exemple, nous ne savons pas comment va s’organiser l’accueil des futurs 6e censés entrer au collège de Bellefontaine en 2018 et de nombreuses questions se posent encore à propos des actuels CM2 qui feront leur rentrée dans quelques mois sur leur nouvel établissement. Egalement, les moyens donnés aux 5 collèges d’accueil ne sont pas connus et rien n’indique que les liaisons inter-degrès ou les aides aux devoirs, entre autre, seront correctement assurées.

Que le Conseil Départemental s’empare de la question de la mixité est une bonne chose, mais si ce n’est pas accompagné de profonds changements en matière de politique de la ville les effets seront très limités. En la matière, ce n’est pas parce que, à notre goût, on ne va pas assez loin, qu’il ne faut rien faire.

Il y a 5 REP+ dans l’académie de Toulouse, tous sur la commune de Toulouse. Ces établissements y accueille jusqu’à 80% d’élèves issus de CSP défavorisées, autant dire qu’on a là de véritables ghettos urbains. L’ambition est de tenter d’atténuer cette concentration de difficulté (sociales, scolaires, familiales, culturelles…) essentiellement en effectuant un travail sur la carte scolaire. Le challenge est de donner sa part d’élèves issus des quartiers difficiles aux collèges qui en accueillent le moins, sans encourager les familles les plus aisées à fuir vers le privé.

Le privé : parlons-en.

Lors de la dernière séance plénière, un tableau éloquent a été donné aux OS. Ce tableau représente les 32 collèges de la commune de Toulouse (publics + privés) et les classe selon leur taux d’accueil de CSP-. Pour ceux qui l’ignoraient, la révélation est brutale. Le collège public le plus « côté et convoité » de la ville et peut-être de l’académie se classe… à la 8e place ! Et ceci en accueillant seulement 11 % d’élèves issus de CSP- (sur une classe de 30, ça fait 3 élèves…). Les 7 premières places sont toutes occupées par des collèges privés, le 1er accueillant 2 % d’élèves issus des CSP-, le 2e est à 3%. Sur les 15 collèges accueillant le moins d’élèves issus des quartiers difficiles, 10 sont privés. Pour nous, il y a là un point proche du casus belli si on veut travailler sur la mixité sociale dans les EPLE.

Certes, il n’est pas nouveau que le privé n’est pas soumis à la carte scolaire et donc choisit ses élèves. Mais si le privé veut rester « sous contrat » avec l’Etat en bénéficiant de ses crédits, alors l’état et les collectivités doivent le contraindre à prendre sa part dans l’action menée. Et nous insistons sur le mot contraindre : une position extrêmement ferme doit être adoptée par tous les défenseurs de l’école publique ! L’UNSA Education s’oppose toujours à la loi Debré et ses suivantes qui détournent l’argent public, de tous les citoyens, au profit exclusif d’établissement scolaires n’accueillant que les élèves qu’ils choisissent. L’argent de tous doit aller aux établissements ouverts à tous.

Ce qui est aussi condamnable, c’est que les moyens ne soient pas pondérés en fonction de la ségrégation sociale. Bien sûr, nous reconnaissons que les REP ont des moyens plus importants que d’autres établissements. Mais, cette réponse ne concerne qu’un bout de la chaine. La ségrégation existe des deux côtés, pourquoi ne peut-il exister une pondération inversée ?  
Les établissements, que l’on peut appeler CSP+, surtout lorsqu’ils trient leurs élèves, ne doivent pas avoir autant de moyens que les autres.

L’Unsa Education réaffirme que pour que notre école forme des citoyens prêts à vivre dans une république laïque, il est absolument nécessaire d’édulcorer les ghettos en REP+, mais aussi de colorer les ghettos de riches cultivant l’entre-soi depuis trop longtemps. Ces ghettos de riches, appelons un chat par son nom, forment au mieux des citoyens qui ne sont jamais confrontés à la mixité sociale et dans l’incompréhension de la différence, et au pire des citoyens qui exprimeront rapidement leur intolérance par des votes néfastes à l’idée que nous nous faisons tous ici du vivre ensemble. Contraindre le privé à prendre sa part de CSP défavorisée, c’est donc œuvrer à la construction d’une démocratie laïque et sereine.

L’Unsa Education y apporte un attachement sans faille.

